

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 6 juin 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-06-06-01

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 2
Absents :

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose la création d'un poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet à raison de 7 heures mensuelles.

Ce poste sera doté de l'échelonnement indiciaire et de la durée de carrière définis par les statuts particuliers du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

Ce poste dont la quotité hebdomadaire est inférieure à 50% d'un temps complet, pourra être pourvu par un agent contractuel par voie de contrat déterminé pour une durée de 3 ans maximum, compte-tenu des fonctions exercées et de la difficulté de recruter des titulaires sur ce secteur d'activité et sur ces quotités, en application de l'article L.332-8-5' du code général de la fonction publique. Le cas échéant, le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de 6 ans.

A l'issue de cette période de 6 ans, si le contrat de l'agent est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Cette création prendra effet au 1^{er} septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Date d'envoi et de réception en préfecture : 23/06/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 23/06/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE